

UE 4 - DROIT FISCAL

Niveau L : 150 heures – 14 ECTS

1- Introduction générale au droit fiscal (5 heures)

Sens et portée de l'étude

Le pouvoir de prélever l'impôt est inscrit dans la Constitution. En pratique, les impôts sont nombreux et contribuent de manière variable à alimenter les recettes budgétaires de l'État ou des collectivités territoriales. Cette diversité des prélèvements a donné naissance à différentes tentatives de classifications des impôts et taxes. Si la loi constitue la source essentielle du droit fiscal, il est nécessaire de prendre en considération d'autres sources : le droit de l'Union européenne, les conventions fiscales internationales...

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Repérer et distinguer le droit fiscal parmi les différentes branches du droit.- Caractériser les principales sources du droit fiscal.- Identifier les principaux prélèvements obligatoires.- Mettre en évidence le rôle de l'administration fiscale et le rôle du juge fiscal.- Identifier les règles fiscales applicables à une situation donnée et repérer leurs évolutions.- Rechercher, identifier et appliquer les nouvelles dispositions fiscales.	<ul style="list-style-type: none">- Caractéristiques du droit fiscal.- Sources du droit fiscal.- Classifications des impôts et taxes- Organisation et rôle de l'administration fiscale.- Rôle du juge fiscal.- Nécessité et mise en œuvre d'une veille fiscale.

2- L'impôt sur le revenu des personnes physiques (20 heures)

Sens et portée de l'étude

L'impôt sur le revenu (IR), même s'il ne constitue pas le principal impôt dans le système fiscal français, revêt une grande importance à la fois sur le plan social, sur le plan symbolique et sur le plan économique.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Schématiser la détermination et/ou le calcul de l'impôt sur le revenu.	<ul style="list-style-type: none">- Les principes généraux de l'impôt sur le revenu.

2.1- Champ d'application

Sens et portée de l'étude

Le revenu des personnes physiques est imposé au niveau familial. En effet, l'imposition est déterminée au niveau du foyer fiscal.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Qualifier les personnes imposables.- Déterminer la composition du foyer fiscal.	<ul style="list-style-type: none">- Personnes imposables et non imposables.- Territorialité de l'impôt.- Composition du foyer fiscal.

2.2 Détermination du revenu brut global, du revenu net global et du revenu imposable

Sens et portée de l'étude

Le revenu imposable qui sert de base au calcul de l'impôt est un revenu global, somme d'une série de revenus catégoriels de source française comme de source étrangère.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Identifier les caractéristiques du revenu global.- Qualifier et classer un revenu selon sa catégorie fiscale.- Calculer et justifier le montant du revenu imposable selon sa catégorie.- Déterminer le revenu brut global, le revenu net	<ul style="list-style-type: none">- Modalités de détermination et caractéristiques du revenu brut global.- Qualification professionnelle ou non professionnelle d'une activité.- Traitements et salaires, rémunération des dirigeants.- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

global et le revenu imposable.	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfices non commerciaux (BNC). - Bénéfices agricoles (BA). - Revenus fonciers (RF). - Revenus des capitaux mobiliers (RCM). - Plus-values des particuliers. - Charges déductibles du revenu global.
--------------------------------	--

2.3 Déclaration, calcul et paiement de l'impôt

Sens et portée de l'étude

Le passage du revenu imposable à l'impôt conduit à tenir compte des charges de famille du contribuable, afin d'atténuer la progressivité du barème de l'impôt, mais aussi de mesures d'incitation fiscale qui prennent la forme de réductions ou de crédits d'impôt.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer et justifier l'impôt sur le revenu d'un foyer fiscal. - Déterminer les réductions et crédits d'impôt. - Expliquer les modalités de déclaration et de paiement de l'impôt. 	<ul style="list-style-type: none"> - Règles générales de déclaration. - Application du quotient familial. - Calcul de l'impôt avec prise en compte des réductions et crédits d'impôts. - Modalités de paiement de l'impôt sur le revenu.

3- Prélèvements sociaux (5 heures)

Sens et portée de l'étude

Les prélèvements sociaux concernent la plupart des revenus du particulier. Leur calcul est abordé conjointement avec les revenus concernés.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer et justifier le calcul des prélèvements sociaux, déductibles et non déductibles, à partir d'une documentation fiscale. - Expliquer les modalités de déclaration et de paiement. - Expliquer et calculer le montant déductible de la CSG et les modalités de déduction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Principes généraux. - Contribution sociale généralisée (CSG) / Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux. - Prélèvements sociaux sur les revenus d'activité et de remplacement. - Prélèvements sociaux sur les revenus du capital (patrimoine financier et immobilier).

4- Imposition du résultat de l'entreprise (60 heures)

Sens et portée de l'étude

Le Code général des impôts définit les règles de détermination du résultat des entreprises individuelles. Pour les sociétés, le droit fiscal renvoie aux règles des entreprises individuelles en ajustant ces dispositions pour tenir compte de l'exercice de l'activité dans un cadre sociétaire.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés (IS) de celles relevant de l'IR. - Décrire et justifier le passage du résultat comptable au résultat fiscal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Principes généraux d'imposition des entreprises. - Classification fiscale des sociétés.

4.1 Imposition des résultats de l'entreprise individuelle relevant des BIC

Sens et portée de l'étude

L'imposition du résultat de l'entreprise individuelle n'est pas dissociable de l'imposition de l'exploitant dans le cadre de l'impôt sur le revenu. L'étude des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) est essentielle.

Pour la détermination du résultat, le législateur s'est efforcé de limiter ou de simplifier les obligations fiscales qui pèsent sur les entreprises les plus petites en taille. À côté de régimes normaux d'imposition coexistent ainsi des régimes plus ou moins simplifiés en fonction de la taille des entreprises.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et expliquer les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal. - Caractériser le traitement fiscal des différentes opérations comptables et opérer les retraitements nécessaires. - Qualifier les plus ou moins-values professionnelles et identifier les différents traitements fiscaux applicables. - Déterminer le résultat fiscal, ses modalités d'imposition ou la gestion du déficit. - Proposer des conseils et recommandations en matière fiscale pour les entreprises individuelles relevant des BIC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application des bénéfices industriels et commerciaux. - Distinction entre BIC professionnels et BIC non professionnels. - Définition du bénéfice imposable. - Principes généraux de détermination du résultat fiscal. - Produits imposables et non imposables. - Charges déductibles et non déductibles. - Plus-values et moins-values professionnelles. - Détermination du résultat fiscal. - Modalités de déclaration du résultat fiscal. - Traitement des déficits. - Régimes d'imposition des entreprises : micro et réel (normal et simplifié). - Centres de gestion agréés et experts-comptables conventionnés.

4.2 Imposition des résultats dans le cadre des sociétés de personnes non soumises à l'IS

Sens et portée de l'étude

Les sociétés de personnes déterminent et déclarent un résultat fiscal. En revanche, l'impôt correspondant est acquitté individuellement par les associés. Il s'agit du régime dit de la « trans lucidité fiscale ».

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Schématiser, dans une situation donnée, le mécanisme d'imposition des sociétés de personnes non soumises à l'impôt sur les sociétés. - Déterminer et justifier la quote-part du résultat fiscal imposable ou déductible au niveau de chaque associé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application et modalités d'imposition au niveau des associés. - Détermination du résultat fiscal au niveau de la société. - Détermination de la quote-part du résultat fiscal imposable au niveau de chaque associé.

4.3 Imposition des résultats dans le cadre des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Sens et portée de l'étude

Les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) sont des entités qui disposent de la pleine capacité fiscale. Il s'agit de sociétés ou de groupements qui déterminent un résultat, le déclarent et acquittent l'impôt correspondant. Les règles applicables empruntent en grande partie les règles fiscales en vigueur dans l'entreprise individuelle mais avec un certain nombre de spécificités (tant au niveau des règles de détermination de la base imposable qu'au niveau du calcul de l'impôt).

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et expliquer les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal. - Analyser et expliquer le traitement fiscal des différentes opérations comptables et déterminer les retraitements nécessaires. - Qualifier les plus ou moins-values professionnelles, déterminer et justifier les différents traitements fiscaux applicables. - Déterminer et justifier le résultat fiscal, ses modalités d'imposition ou la gestion du déficit. - Proposer des conseils et recommandations en matière fiscale pour les sociétés relevant de l'impôt sur les sociétés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application et territorialité de l'impôt sur les sociétés. - Étude des règles spécifiques de détermination du résultat fiscal applicables aux sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. - Plus ou moins-values professionnelles des sociétés relevant de l'impôt sur les sociétés. - Détermination et déclaration du résultat fiscal. - Liquidation et paiement de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles. - Traitement des déficits.

4.4 Réductions, exonérations et crédits d'impôts

Sens et portée de l'étude

Le législateur utilise fréquemment le droit fiscal comme outil incitatif en direction des entreprises pour favoriser leur

création, développer l'investissement ou la recherche. À côté de mesures conjoncturelles ou temporaires, certains dispositifs se sont pérennisés.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Identifier l'intérêt pour l'État d'accorder des réductions, exonérations et crédits d'impôts.- Repérer les différentes dispositions de faveur à partir d'une documentation fiscale et en déterminer l'impact.	<ul style="list-style-type: none">- Exonérations d'impôts.- Réductions et crédits d'impôts accordés aux entreprises.

5- Taxe sur la valeur ajoutée (35 heures)

Sens et portée de l'étude

Principale recette fiscale du budget de l'État, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue le premier impôt sur la dépense. Son étude prend une importance particulière du fait de son caractère général et de son application dans l'ensemble des États de l'Union européenne. En principe, fiscalement « neutre » pour l'entreprise, sa détermination, sa déclaration et son paiement n'en constituent pas moins une charge administrative pour l'entreprise.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Qualifier les opérations et justifier les règles applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée.- Déterminer et mettre en œuvre, dans une situation donnée, les mécanismes d'exigibilité, de déduction et de régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée.- Déterminer le montant de la taxe sur la valeur ajoutée due ou du crédit de taxe sur la valeur ajoutée.- Justifier l'intérêt de prendre des options en matière de taxe sur la valeur ajoutée.	<ul style="list-style-type: none">- Champ d'application.- Territorialité de la taxe sur la valeur ajoutée.- Taxe sur la valeur ajoutée exigible : fait générateur, exigibilité, base et taux.- Taxe sur la valeur ajoutée déductible : conditions générales de déduction, coefficient de déduction, secteurs distincts d'activité.- Régularisations de la taxe sur la valeur ajoutée.- Régimes particuliers de taxe sur la valeur ajoutée : opérations immobilières ; biens d'occasion ; locations immobilières ; auto liquidation.- Régimes réels d'imposition (normal et simplifié) et franchise en base.- Liquidation et déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée.- Modalités de règlement de la TVA et traitement du crédit de TVA.

6- Taxes assises sur les salaires (5 heures)

Sens et portée de l'étude

Les salaires versés par les entreprises servent d'assiette à différents prélèvements. Ces impositions constituent une charge importante pour les entreprises.

Compétences attendues	Savoirs associés.
<ul style="list-style-type: none">- Expliquer le champ d'application de ces taxes.- Déterminer et justifier l'assiette.- Expliquer les principes de calcul en s'appuyant sur une documentation.	<ul style="list-style-type: none">- Champ d'application, détermination de l'assiette, calcul de l'impôt dans le cadre des situations les plus courantes pour l'entreprise :<ul style="list-style-type: none">- taxe sur les salaires ;- taxe d'apprentissage ;- participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue ;- participation des employeurs au financement de la construction.

7- Imposition du patrimoine (15 heures)

Sens et portée de l'étude

Dans le système fiscal français, c'est la détention ou la transmission d'un patrimoine qui peut faire l'objet d'une

d'imposition.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Identifier et expliquer les règles générales de l'imposition du patrimoine.	- Principes généraux.

7.1 Impôts locaux

Sens et portée de l'étude

Au fil du temps, la fiscalité locale a pris une importance croissante et se révèle sensible aux yeux des contribuables. Si la contribution économique territoriale relève du domaine de la fiscalité des entreprises et la taxe d'habitation, à l'inverse, de la fiscalité des ménages, la taxe foncière, elle, est susceptible de peser sur les deux catégories de contribuables. Si les règles d'assujettissement sont déterminées par le législateur, en revanche les taux d'imposition, voire certains dispositifs d'exonération, sont de la compétence des collectivités locales.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Identifier et expliquer le champ d'application, les modalités de calcul et de déclaration de la taxe foncière et de la contribution économique territoriale. - Déterminer et justifier le mécanisme de plafonnement de la contribution économique territoriale. - Présenter les modalités de paiement de ces impôts.	- Taxes foncières. - Contribution économique territoriale : cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

7.2 Droits d'enregistrement

Sens et portée de l'étude

Ancrés depuis fort longtemps dans le droit fiscal, les droits d'enregistrement frappent les mutations qui portent sur des éléments du patrimoine. Ils concernent aussi bien l'entreprise que le particulier.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Distinguer et qualifier les notions d'apport à titre onéreux et d'apport à titre pur et simple. - Déterminer et expliquer la base d'imposition. - Déterminer et justifier le montant des droits d'enregistrement. - Justifier pour les immeubles, si la cession est soumise aux droits d'enregistrement ou à la taxe sur la valeur ajoutée.	- Règles applicables aux droits d'enregistrement. - Droits de mutation à titre onéreux sur les cessions d'immeubles, de fonds de commerce et de droits sociaux. - Droits d'enregistrement applicables aux apports en société.

7.3 L'impôt sur la fortune immobilière

Sens et portée de l'étude

L'impôt sur la fortune immobilière taxe le patrimoine immobilier détenu par les personnes physiques dès lors que sa valeur excède un certain seuil. Cet impôt exige du contribuable un inventaire détaillé de son patrimoine immobilier.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Expliquer la composition de l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière. - Déterminer et justifier l'assiette. - Déterminer le montant dû. - Qualifier et expliquer les particularités liées aux exonérations des biens professionnels. - Expliquer les modalités de calcul, de déclaration et de paiement.	- Personnes imposables. - Assiette de l'impôt sur la fortune immobilière : biens imposables, biens exonérés (totalement ou partiellement) et passif déductible. - Particularité des biens professionnels. - Calcul de l'impôt sur la fortune immobilière en tenant compte des réductions et du plafonnement. - Modalités de déclaration et de paiement.

8- Notions de contrôle fiscal (5 heures)

Sens et portée de l'étude

L'administration fiscale est dotée, par la loi fiscale, du pouvoir de contrôler l'application qui est faite de la

réglementation et de sanctionner, le cas échéant, les erreurs ou les irrégularités constatées. Le contrôle fiscal peut revêtir plusieurs formes dont notamment la vérification de comptabilité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Expliquer les principes généraux du contrôle fiscal.- Déterminer les délais de prescription et les garanties du contribuable.- Déterminer les sanctions des principales infractions aux obligations fiscales.- Identifier la juridiction compétente en cas de contentieux.	<ul style="list-style-type: none">- Les formes de contrôle fiscal.- Délais de reprise et de prescription.- Rescrit fiscal.- Garanties du contribuable.- Conséquences du contrôle fiscal.- Sanctions fiscales et pénales applicables.- Compétence des tribunaux en matière de contentieux fiscal.

AXE 2 : GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les unités d'enseignement (UE) de « comptabilité » (UE 9), de « comptabilité approfondie » (UE 10), de « contrôle de gestion » (UE 11) et de « finance d'entreprise » (UE 6) ont pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour enregistrer l'information comptable et financière, pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision.

Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- rechercher, si besoin calculer et valider une information comptable ou financière ;
- exploiter une documentation (chiffrée ou non) ;
- identifier les outils d'analyse adaptés ;
- exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme ;
- rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur.

UE 9 - COMPTABILITÉ

Niveau L : 170 heures – 14 ECTS

L'UE « comptabilité » a pour objectif la maîtrise des bases de la comptabilité nécessaires à la tenue de la comptabilité d'une organisation.

L'analyse des différentes opérations et leurs enregistrements dans le système d'information comptable, doivent permettre d'acquérir les notions et mécanismes fondamentaux.

1- Introduction (15 heures)

Présenter la comptabilité à travers son cadre normatif et juridique.

1.1 Histoire, définition et rôle de la comptabilité

Sens et portée de l'étude

Définir la comptabilité et ses rôles dans une perspective historique ; préciser son rôle social.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Distinguer les différentes dimensions de la comptabilité et exposer leurs liens avec la gestion.- Exposer les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit dont le droit comptable.	<ul style="list-style-type: none">- Approche historique de la comptabilité, et de ses relations avec l'économie et le droit.- Définition de la comptabilité et de ses rôles pour les différents utilisateurs.- Présentation et définition de la comptabilité budgétaire et de gestion ainsi que de la gestion financière.

1.2 Normalisation et réglementation comptables

Sens et portée de l'étude

Apprécier l'intérêt de la normalisation comptable, ses contraintes et ses contingences.